

n°05 - D 17.12.2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

4.1 Modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC)

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, WENDLING Olivia, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, ROUILLON Joris, BOLF Edith, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à LBATH Ahmed), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), FILIPPI Lionel (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), CROUZET Lucas (procuration à ROGEAT Elise), BELLON Hélène (procuration à COURTOIS Hervé), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), HABFAST Claus (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), VIANNET Sylvie (procuration à PARET Jérôme), BARBIER Emmanuel (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu l'avis de la commission CVEC du 12 novembre 2018,
Vu l'avis de la CFVU du 15 novembre 2018,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 décembre 2018,

Considérant que la base de calcul de la CVEC est de 38 400 étudiants ;

Considérant que le reversement par étudiant UGA est de 41 € ;

Considérant que le montant global s'élève à 1 574 k€ ;

Considérant dès lors qu'il est proposé de répartir cette somme de la manière suivante :

- 860 k€ gérés à l'échelle inter-U (soit 22,40 €/étudiant)
- 714 k€ gérés par l'établissement (soit 18,60 €/étudiant)
-

Considérant qu'il est proposé de répartir les champs de compétence de la manière suivante :

		 Communauté UNIVERSITÉ Grenoble Alpes	
Proposition de la commission commune pour la répartition des champs à mise en œuvre concertée			

Champ	Montant par étudiant (sur un total de 41 €)	Géré par	Payé par étudiant avant CVEC
Santé (prévention + soin)	10	Comue/Aduda	5,10 (prévention)
Culture et VE Comue	1	Comue	
Accueil hors pédagogie Comue (MSE, ISSO...)	1	Comue	
Egalité – Diversité- Handicap	1,4	Comue	
Sport	9	Ets gestionnaires du sport FP	22 € carte sport + tarif à l'activité
TOTAL	22,4		

Etablissements concernés : Comue UGA, UGA, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, ENSAG (sauf pour sport : 0)

Considérant qu'il est proposé de répartir la CVEC dans les champs de compétences mis en œuvre par l'établissement de la manière suivante :

- DSP EVE : 132 k€
- ESCAPE : 6 k€
- Initiatives étudiantes : 183 k€
- Part culture : 38 k€
- Montant à affecter ultérieurement après parution du décret : 355 k€

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil d'administration d'approuver :

- la proposition de répartir la CVEC selon le ratio suivant :
 - ComUE : 860 k€
 - établissement : 714 k€
- la proposition de répartir les champs de compétence de la CVEC comme exposé ci-dessus ;

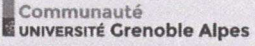
- la proposition de répartir la CVEC dans les champs de compétence mis en œuvre par l'établissement de la manière suivante :
 - DSP EVE : 132 k€
 - ESCAPE : 6 k€
 - Initiatives étudiantes : 183 k€
 - Part culture : 38 k€
 - Montant à affecter ultérieurement après parution du décret : 355 k€

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	9
Nombre de votants	31
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- la répartition de la CVEC selon le ratio suivant :
 - ComUE : 860 k€
 - établissement : 714 k€
- la répartition des champs de compétence de la CVEC suivante :

	
Proposition de la commission commune pour la répartition des champs à mise en œuvre concertée	

Champ	Montant par étudiant (sur un total de 41 €)	Géré par	Payé par étudiant avant CVEC
Santé (prévention + soin)	10	Comue/Aduda	5,10 (prévention)
Culture et VE Comue	1	Comue	
Accueil hors pédagogie Comue (MSE, ISSO...)	1	Comue	
Egalité – Diversité- Handicap	1,4	Comue	
Sport	9	Ets gestionnaires du sport FP	22 € carte sport + tarif à l'activité
TOTAL	22,4		

Etablissements concernés : Comue UGA, UGA, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, ENSAG (sauf pour sport : 0)

- la répartition de la CVEC dans les champs de compétence mis en œuvre par l'établissement de la manière suivante :
 - DSP EVE : 132 k€
 - ESCAPE : 6 k€
 - Initiatives étudiantes : 183 k€
 - Part culture : 38 k€
 - Montant à affecter ultérieurement après parution du décret : 355 k€

Publié le : 10.01.2019

Transmis au Rectorat le :

10.01.2019

Fait à St- Martin- d'Hères, le 19 décembre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE


Pour le Président et par délégation
La Direction générale des services adjointe
Martine PEVET

Contribution Vie Etudiante et de Campus

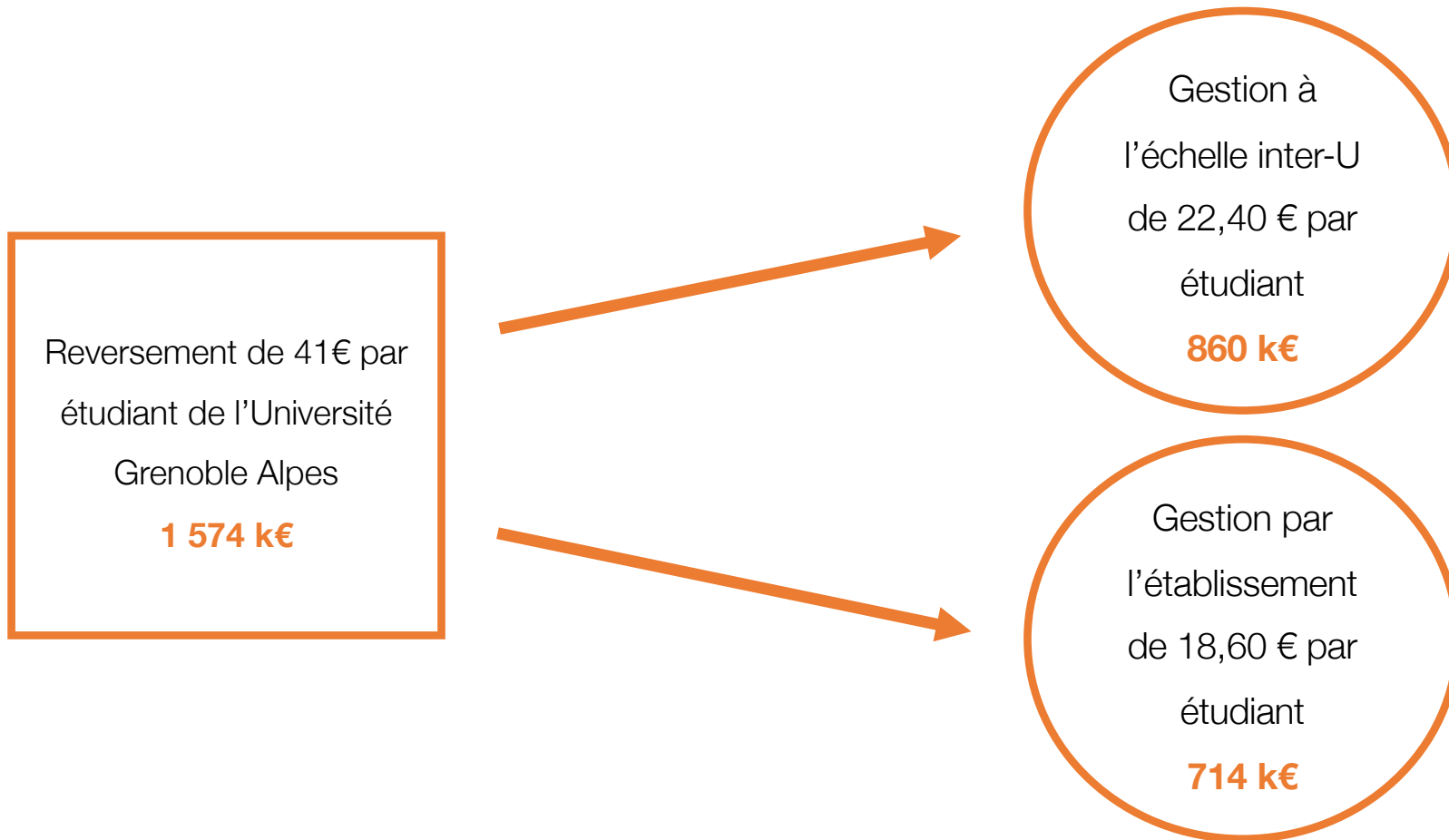
Université Grenoble Alpes

Derniers éléments d'information

- Attente de la circulaire qui viendra décliner les actions et champs de compétences pour la CVEC (annoncé par le Ministère qu'il s'agirait d'un décret et d'une circulaire à paraître fin novembre)
- Programmation pluriannuelle possible
- Réunion de la commission CVEC a minima pour la programmation et pour le bilan, délibération avant passage en CFVU puis en CA
- Possibilité d'utiliser la CVEC dans le cadre de co-financements (actions conjointes entre les établissements bénéficiaires de la CVEC)
- Garantie de maintien du FSDIE (sur une base de 12€ par étudiant ou sur un pourcentage de l'enveloppe CVEC > encore à déterminer, sera réglé par le décret). Le FSDIE serait alors utilisé dans le cadre de la circulaire FSDIE (initiatives étudiantes et action sociale jusqu'à 30%)

Montant global

Base de calcul : **38 400 étudiants**



Gestion à l'échelle inter-U

Proposition de la commission commune pour la répartition des champs à mise en œuvre concertée

Champ	Montant par étudiant (sur un total de 41 €)	Géré par	Payé par étudiant avant CVEC
Santé (prévention + soin)	10	Comue/Aduda	5,10 (prévention)
Culture et VE Comue	1	Comue	
Accueil hors pédagogie Comue (MSE, ISSO...)	1	Comue	
Egalité – Diversité- Handicap	1,4	Comue	
Sport	9	Ets gestionnaires du sport FP	22 € carte sport + tarif à l'activité
TOTAL	22,4		

Etablissements concernés : Comue UGA, UGA, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, ENSAG (sauf pour sport : 0)

Part gérée par l'établissement

Possibilités pour le FSDIE :
12€/étudiant

= sommes « sanctuarisées » par les
exercices précédents, des conventions
ou la responsabilité contractuelle de
l'établissement

Décret et circulaire de
déclinaison des
actions et des
compétences de la
CVEC
A VENIR

DSP EVE
132 k€

Initiatives
étudiantes
**au moins
183 k€**

ESCAPE
6 k€

Part
Culture
38 k€

= préconisation inter-U

Thématiques d'affectation envisagées

Volet « vie étudiante »

Initiatives étudiantes

Grands événements VE

Projets pédagogiques

Promotion des pratiques
culturelles

Action sociale

Prévention (santé, égalité, etc.)

Action sociale et solidaire

CROUS

Espaces vie étudiante

DSP EVE

ESCAPE

Valence/Pluriel

Aménagements d'espaces

NB : les thématiques d'affectation dépendront du contenu du décret et de la circulaire à paraître

Points soumis à approbation par le CA

- Proposition de vote du montant des parts CVEC : ComUE **(860 k€)** et établissement **(714 k€)**

cf. slide 3

- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs à mise en œuvre concertée (part ComUE)

cf. tableau slide 4

- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs mis en œuvre par l'établissement :

- DSP EVE **(132 k€)**
- ESCAPE **(6 k)**
- Initiatives étudiantes **(183 k€)**
- Part culture **(38 k€)**
- Montant à affecter ultérieurement après parution du décret **(355 k€)**

cf. slide 5

Les éléments soumis à
la CFVU ont été
approuvés à l'unanimité
des suffrages exprimés
par la Commission

CVEC

12/11/18

et par la CFVU

15/11/18